

Direction des Affaires Générales  
1 Place Jean JAURES  
CS 90109  
62252 HENIN-BEAUMONT CEDEX  
Affaire suivie par :  
Jacques NOWAK, Directeur  
Tél. : 03 21 74 87 05 Fax : 03 21 49 37 79  
[jacques.nowak@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:jacques.nowak@mairie-heninbeaumont.fr)  
nos réfs : DAG/JN/CM/25-04-14

Le 18 avril 2014

**AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Articles L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

▣ **CONVOCATION** ▣

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil municipal qui se tiendra à la mairie, en séance publique, le :

**VENDREDI 25 AVRIL 2014 à 19H00**  
*Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville*

- ORDRE DU JOUR -

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2014**

**AFFAIRES FINANCIERES**

**BUDGET PRIMITIF 2014**

- RAPPORT DE PRESENTATION
- BUDGET PRINCIPAL VILLE
- BUDGET DU COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE
- FIXATION DES TAUX 2014
- ACTUALISATION DES AUTORISATIONS ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS - 2014
- AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS
- APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- PROVISION POUR RISQUE CONTENTIEUX
- BILAN DES ACQUISITIONS, DES CESSIONS, DES ECHANGES ET DES TRANSFERTS EFFECTUES AU COURS DE L'ANNEE 2013

**RESSOURCES HUMAINES**

- CONSEIL DE DISCIPLINE ET DE RECOURS  
Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant

**ADMINISTRATION GENERALE**

- DEROGATION AU REPOS HEBDOMADAIRE DOMINICAL  
Autorisations délivrées par Monsieur le préfet  
Demande de la concession automobile RENAULT SANDRAH  
Avis du conseil municipal

## **VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET CITOYENNE**

- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2014  
Le Jardin Potager
- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2014  
Nouveaux usages de l'espace public
- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2014  
Parent, sois bien dans tes baskets
- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2014  
Cité Darcy, Patrimoine mondial de l'Unesco
- Projet droit des femmes - 2014
- Projet « nos quartiers d'été » 2014
- Projet passeurs d'images - 2014
- Projet « La fête des voisins 2014 - Immeuble en fête »
- ETE 2014  
Mise en œuvre de l'opération « HB la plage »

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

- CONVENTION AVEC LA CAF DU PAS-DE-CALAIS POUR LE DEVELOPPEMENT DES SEJOURS ENFANTS

## **AFFAIRES RAPPORTEES PAR MONSIEUR LE MAIRE**

- DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
- DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER
- DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN D'EURAENS
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES MINIERES NORD-PAS-DE-CALAIS
- CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF DES MARCHES HEBDOMADAIRES D'APPROVISIONNEMENT
- CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF DES FOIRES ET DUCASSES

## **COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION GENERALE DU MAIRE**

## **ETAT RECAPITULATIF DES MARCHES NOTIFIES**

Le Maire,



Steeve BRIOIS

Direction des Affaires Générales  
1 Place Jean JAURES  
CS 90109  
62252 HENIN-BEAUMONT CEDEX

Affaire suivie par :  
Jacques NOWAK, Directeur  
Tél. : 03 21 74 87 05 Fax : 03 21 49 37 79  
[jacques.nowak@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:jacques.nowak@mairie-heninbeaumont.fr)  
nos réfs : DAG/JN/CM/25-04-14

Le 22 avril 2014

Objet : Conseil municipal du 25 avril 2014  
Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

**AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Articles L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales)

▣ CONVOCATION ▣

Je tiens à vous informer que, dans le cadre de la séance du conseil municipal, régulièrement convoquée, en date du 18 avril 2014, pour le :

**VENDREDI 25 AVRIL 2014 à 19H00**  
*Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville*

viendra s'ajouter une délibération ayant pour objet :


**AMENAGEMENT ET SECURISATION DU STADE GUSTAVE DELMOTTE**  
**Demande de subventions**

Cet ajout de délibération, justifié par les délais impartis pour la réalisation du dossier et son envoi auprès des financeurs possibles, nécessite l'invocation de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la convocation en urgence du conseil municipal.

Vous serez ainsi amenés à vous prononcer, au préalable, sur le caractère urgent de la délibération ainsi présentée.



Le Maire,

  
Stéev BRIOIS